Image not found or type unknown

il renonce a l'héritage

Par **yaya31**, le **14/10/2017** à **06:32**

bonjour
voila y 8 ans de cela,
mon grand père est décédé mon père a refuser sa part.
mes oncles et tentes se sont alors partager l'héritage.

1) ya t'il un recours pour que je puisse récupérer la part de mon père??

2)j'étais majeur l'or des fait ,cela est normale que l'on mais pas prévenue a cette époque que mon père renoncer a sa par ???

merci de vos réponses

Par **youris**, le **14/10/2017** à **10:01**

bonjour,
il est possible de revenir sur une renonciation à une succession seulement si aucune autre héritier n'a encore accepté la succession.
donc dans votre cas, ce n'est pas possible, la part de votre père a accru celles des autres héritiers..
vous n'étiez pas héritier de vos grand parents, nul besoin de vous prévenir.
il appartenait à votre père de vous informer de sa décision s'il le voulait.
salutations

Par **yaya31**, le **17/10/2017** à **10:20**

merci youris pour votre réponse .
j'ai en fait appris entre temps qu'il n'y a pas eu renonciation de part mais une donation.
je m'explique pour mieux comprendre.
mon père avais acheter un terrain a son père a moindre coup.
au dècé de mon grand père mes oncles et tantes lui on demander de refaire évaluer le terrain et de les dédommager de la différence (30 ans après forcement le terrain na pas la même valeur).
vu que mon père avais de petit revenue il a pas voulut faire évaluer le terrain et a fait donation de sa part a ses frères et sœurs .

y a t'il un retour si on peut démontré qu'il y a eu préssion sur mon père ??
surtout que depuis tous lui on tourner le dos.

Par **Visiteur**, le **17/10/2017** à **11:27**

bonjour,
pression ? Pour la prouver... Et puis vous n'êtes pas concerné ! Comme le dit Youris, c'était l'héritage de votre père, pas le votre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés